

## ON SAIT (PRESQUE) TOUT SUR LE COURS DE RIEN

Ça y est. Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté le projet de décret instaurant un mécanisme de dispense pour les cours de religion et de morale non confessionnelle dans l'enseignement officiel. Au programme de ce "cours de rien"? Baptisée EPA pour encadrement pédagogique alternatif, cette classe visera le "développement par l'élève de prestations personnelles visant à l'éveiller à la citoyenneté et au questionnement philosophique". Mais encore? Instaurée dès la prochaine rentrée scolaire, cette activité hebdomadaire de 2 x 50 minutes (obligatoire pour les élèves réclamant la dispense et évaluée comme toute autre matière) comprendra des travaux écrits, des présentations orales, des lectures de documents liés à la citoyenneté, des visions de reportages, de films et autres activités au choix de l'école. Bref, un joyeux fourre-tout qui en dit long sur l'urgence dans laquelle cette mesure a été prise. Vivement la rentrée...